HAUT POITOU
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de CISSÉ, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames BARRAUD Sandrine, COTTIER Laurence, DUBERNARD Dany, LEBEAU Claire, MASSIOT Marie-Hélène (suppléante de Monsieur André JIMBLET), MERIGOT Fabienne (suppléante de Monsieur Hubert LACOSTE), NORMANDIN Maïté, PELLETIER Marie-Claire, PETREAU Michèle, PILLOT-TEXIER Fabienne, PLISSON Céline, POUPEAU Anita, SAVIN Annette,
Messieurs BICHARA Ibrahim, BOISSEAU Christian, BRAULT Philippe, CHAMPIER Philippe, COMBES Christian, DABADIE Dominique, DORET Joël, DUDOGNON Roland, DUSSOUL Jean-Jacques, GARNIER Dominique, GIRARDEAU Daniel, MARTIN Dominique (suppléant de Madame Nathalie PELTIER), MARTIN Éric, MEUNIER Laurent, PATEY Philippe, PIERRE Dominique, PRAUD Samuel, PRINÇAY Benoit, RENAUDEAU Henri, ROLLAND Jacques

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur François VACOSSIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DORET
Monsieur Fabienne GUÉRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Madame Dany DUBERNARD
Madame Laurence THERAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Benoit DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Anita POUPEAU
Madame Lyda GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GIRARDEAU
Madame Séverine SAINT-PÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique PIERRE
Madame Isabelle CAPET ayant donné pouvoir à Monsieur Samuel PRAUD
Madame Bernadette GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BOISSEAU
Monsieur Éric PARTHENAY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri RENAUDEAU
Madame Valérie CHEBASSIER ayant donné pouvoir à Madame Fabienne PILLOT-TEXIER
Monsieur Max-André BRUNEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit PRINÇAY
Madame Virginie CARRETIER-DROUINAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Éric MARTIN
Madame Valérie POIGNANT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Excusés : Madame Nathalie PELTIER, Messieurs Philippe GARANGER, Hubert LACOSTE, Thierry DEPLEUX, André JIMBLET

Secrétaire de séance : Madame Annette SAVIN

Délibération n° 2021-11-04-159
FINANCES : Régularisation des amortissements sur exercices antérieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2321-1, L.2321-2 (27° et 28°), L.2321-3 et R.2321-1 applicables aux EPCI en vertu des dispositions de l'article L.5211-36 du même code ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211-9 et L.5211-10 de ce code ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_159-DE
Reçu le 24/11/2021

Vu la présentation faite en Commission « Finances » le 26 octobre 2021 ;

Considérant que l'amortissement constate l'amoindrissement irréversible de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement technique, ou de toute autre cause ;

Considérant que ce procédé comptable constitue une dépense obligatoire pour les Communes et les groupements de Communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants

Considérant que ce procédé comptable permet de constituer un autofinancement nécessaire à l'entretien lourd ou au renouvellement de ce patrimoine ;

Considérant que conformément à l'article R.2321-1 susvisé, constituent une dépense obligatoire pour les groupements de communes les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ;

Considérant que les subventions d'investissement reçues pour ces immobilisations doivent également être amorties, identifiées en subventions d'investissement transférées au compte de résultat ;

Considérant que dans le cadre de l'ajustement entre l'actif du comptable et l'inventaire de l'ordonnateur, il a été constaté des anomalies aux comptes 2031, 2121, 2128, 21318, 2135, 2138, 3151, 2152, 2158, 21534, 2182, 2184, 2188, 1312, 1313 et 13141 pour défaut d'amortissement ou pour sur-amortissement ;

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser ces anomalies ;

Considérant que cette régularisation (non reprise d'amortissement ou sur-amortissement) sur les exercices antérieurs doit être neutre sur le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice en cours ;

Considérant que pour assurer la neutralité de cette régularisation, il est désormais obligatoire de corriger ce défaut sur les exercices antérieurs par une opération d'ordre non budgétaire en mouvementant le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Article 1er : décide d'autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 du budget principal de la Communauté de Communes du Haut-Poitou pour un montant de 15 785,18 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser le compte 139141.

Article 2 : décide d'autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 du budget annexe « Collecte et Traitement des déchets ménagers » à hauteur de 5 062,22 € correspondant au solde créditeur des opérations de régularisation à réaliser (débit de 104 137,05 € et crédit de 99 074,83 €) par opération d'ordre non budgétaire pour régulariser les comptes suivants :

Comptes à régulariser	Débit	Crédit
28031	0,00 €	6 775,50 €
28121	0,00 €	312,00 €
28128	0,00 €	12 781,29 €
281318	4 429,88 €	773,35 €
28135	0,00 €	1 327,31 €
28138	0,00 €	2 384,80 €

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_159-DE
Reçu le 24/11/2021

28151	0,00 €	22 214,75 €
28152	0,00 €	20 555,34 €
28158	6 891,19 €	40,91 €
281534	0,00 €	115,51 €
28182	17 728,00 €	0,00 €
28184	130,00 €	0,00 €
28188	94,97 €	21 726,99 €
13911	5 438,09 €	0,00 €
13912	23 743,08 €	66,67 €
13913	44 986,34 €	8 221,00 €
13918	695,50 €	1 779,41 €
Total	**104 137,05 €**	**99 074,83 €**
Soit un solde créditeur de		**5 062,22 €**

Article 3 : décide d'autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 du budget annexe « Chaufferies Bois » pour un montant de 5 583,53 € par opération d'ordre non budgétaire pour régulariser :
- le compte 13912 à hauteur de 1 231,53 €
- le compte 13913 à hauteur de 4 352,00 €.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Neuville-de-Poitou, le 4 novembre 2021

Le Président,
Benoit PRINÇAY

Transmise en Préfecture le 24 NOV. 2021

Publiée, affichée ou notifiée le 24 NOV. 2021

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_150-DE
Reçu le 24/11/2021

HAUT POITOU
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de CISSÉ, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames BARRAUD Sandrine, COTTIER Laurence, DUBERNARD Dany, LEBEAU Claire, MASSIOT Marie-Hélène (suppléante de Monsieur André JIMBLET), MERIGOT Fabienne (suppléante de Monsieur Hubert LACOSTE), NORMANDIN Maïté, PELLETIER Marie-Claire, PETREAU Michèle, PILLOT-TEXIER Fabienne, PLISSON Céline, POUPEAU Anita, SAVIN Annette,
Messieurs BICHARA Ibrahim, BOISSEAU Christian, BRAULT Philippe, CHAMPIER Philippe, COMBES Christian, DABADIE Dominique, DORET Joël, DUDOGNON Roland, DUSSOUL Jean-Jacques, GARNIER Dominique, GIRARDEAU Daniel, MARTIN Dominique (suppléant de Madame Nathalie PELTIER), MARTIN Éric, MEUNIER Laurent, PATEY Philippe, PIERRE Dominique, PRAUD Samuel, PRINÇAY Benoit, RENAUDEAU Henri, ROLLAND Jacques

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur François VACOSSIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DORET
Monsieur Fabienne GUÉRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Madame Dany DUBERNARD
Madame Laurence THERAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Benoit DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Anita POUPEAU
Madame Lyda GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GIRARDEAU
Madame Séverine SAINT-PÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique PIERRE
Madame Isabelle CAPET ayant donné pouvoir à Monsieur Samuel PRAUD
Madame Bernadette GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BOISSEAU
Monsieur Éric PARTHENAY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri RENAUDEAU
Madame Valérie CHEBASSIER ayant donné pouvoir à Madame Fabienne PILLOT-TEXIER
Monsieur Max-André BRUNEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit PRINÇAY
Madame Virginie CARRETIER-DROUINAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Éric MARTIN
Madame Valérie POIGNANT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Excusés : Madame Nathalie PELTIER, Messieurs Philippe GARANGER, Hubert LACOSTE, Thierry DEPLEUX, André JIMBLET

Secrétaire de séance : Madame Annette SAVIN

Délibération n° 2021-11-04-160
FINANCES : Traitement des provisions : choix du régime

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2321-2 (29°) et R.2321-3 applicables aux EPCI en vertu des dispositions de l'article L.5211-36 de ce même code ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211-9 et L.5211-10 de ce code ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_160-DE
Reçu le 24/11/2021

Vu la présentation faite en Commission « Finances » le 26 octobre 2021 ;

Considérant que la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2006 a simplifié le régime des provisions en proposant une refonte du système de provisions fondée sur une approche plus réaliste du risque ;

Considérant qu'une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante :

- en cas de litige : dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Collectivité ;
- en cas de dépréciation : dès l'ouverture d'une procédure collective pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la Collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;
- en cas de recouvrement compromis des restes à recouvrer vis-à-vis d'un tiers ;

Considérant que deux régimes sont possibles pour gérer comptablement et budgétairement tous types de provisions :

- **le régime de droit commun, régime semi-budgétaire** : la constitution des provisions en droit commun constitue des opérations d'ordre semi-budgétaire regroupées au sein des opérations réelles. Seule une inscription réelle en dépense de fonctionnement au compte 68 « Dotations aux provisions » sera faite. Le comptable suivra dans la comptabilité son affectation en réserve. A la matérialisation ou à la disparition du risque, les crédits feront l'objet d'une reprise générant une nouvelle recette au compte 78 « Reprises sur provisions » couvrant la dépense à engager le cas échéant ;
- **le régime optionnel, régime budgétaire** : la constitution des provisions en droit optionnel constitue des opérations d'ordre budgétaires entre sections. Ces provisions seront retracées en dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » et en recettes de la section d'investissement au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Article 1er : décide de choisir le régime semi-budgétaire de droit commun pour le traitement des provisions.

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Neuville-de-Poitou, le 4 novembre 2021

Le Président,
Benoit PRINÇAY

Transmise en Préfecture le 24 NOV. 2021

Publiée, affichée ou notifiée le 24 NOV. 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-POITOU

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_160-DE
Reçu le 24/11/2021

HAUT POITOU
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de CISSÉ, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames BARRAUD Sandrine, COTTIER Laurence, DUBERNARD Dany, LEBEAU Claire, MASSIOT Marie-Hélène (suppléante de Monsieur André JIMBLET), MERIGOT Fabienne (suppléante de Monsieur Hubert LACOSTE), NORMANDIN Maïté, PELLETIER Marie-Claire, PETREAU Michèle, PILLOT-TEXIER Fabienne, PLISSON Céline, POUPEAU Anita, SAVIN Annette,
Messieurs BICHARA Ibrahim, BOISSEAU Christian, BRAULT Philippe, CHAMPIER Philippe, COMBES Christian, DABADIE Dominique, DORET Joël, DUDOGNON Roland, DUSSOUL Jean-Jacques, GARNIER Dominique, GIRARDEAU Daniel, MARTIN Dominique (suppléant de Madame Nathalie PELTIER), MARTIN Éric, MEUNIER Laurent, PATEY Philippe, PIERRE Dominique, PRAUD Samuel, PRINÇAY Benoit, RENAUDEAU Henri, ROLLAND Jacques

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur François VACOSSIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DORET
Monsieur Fabienne GUÉRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Madame Dany DUBERNARD
Madame Laurence THERAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Benoit DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Anita POUPEAU
Madame Lyda GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GIRARDEAU
Madame Séverine SAINT-PÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique PIERRE
Madame Isabelle CAPET ayant donné pouvoir à Monsieur Samuel PRAUD
Madame Bernadette GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BOISSEAU
Monsieur Éric PARTHENAY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri RENAUDEAU
Madame Valérie CHEBASSIER ayant donné pouvoir à Madame Fabienne PILLOT-TEXIER
Monsieur Max-André BRUNEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit PRINÇAY
Madame Virginie CARRETIER-DROUINAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Éric MARTIN
Madame Valérie POIGNANT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Excusés : Madame Nathalie PELTIER, Messieurs Philippe GARANGER, Hubert LACOSTE, Thierry DEPLEUX, André JIMBLET

Secrétaire de séance : Madame Annette SAVIN

Délibération n° 2021-11-04-161
FINANCES : Constitution de provisions pour risques et charges relatives à la dépréciation des actifs circulants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2321-2 (29°) et R.2321-3 applicables aux EPCI en vertu des dispositions de l'article L.5211-36 de ce même code ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211-9 et L.5211-10 de ce code ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_161-DE
Reçu le 24/11/2021

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-11-04-160 en date du 4 novembre 2021 relative au choix du régime concernant le traitement des provisions ;

Vu la présentation faite en Commission « Finances » le 26 octobre 2021 ;

Vu les états des comptes de tiers émis par le comptable public de Neuville-de-Poitou ;

Considérant qu'en application du principe comptable de prudence, l'instruction budgétaire et comptable M14 impose de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la Collectivité à verser une somme d'argent ;

Considérant que lorsqu'une créance est devenue irrécouvrable, une provision doit être constituée et reprise parallèlement à la constatation de la charge résultant de l'admission en non-valeur ;

Considérant qu'une provision est constituée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la Collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable ;

Considérant que la méthode pour évaluer la dépréciation des créances contentieuses se fait de manière statistique, en appliquant un taux de 20 % au montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses ;

Considérant que la provision pour dépréciation des actifs circulant en 2021 est de 4 178 € pour le budget principal et de 76 € pour le budget annexe « Collecte et Traitement des déchets ménagers » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Article 1er : autorise la constitution de provisions pour risques et charges relatives à des actifs circulants concernant le budget principal pour un montant de 4 178 €.

Article 2 : autorise la constitution de provisions pour risques et charges relatives à des actifs circulants concernant le budget annexe « Collecte et Traitement des déchets ménagers » pour un montant de 76 €.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Neuville-de-Poitou, le 4 novembre 2021

Le Président,
Benoit PRINÇAY

Transmise en Préfecture le 24 NOV. 2021

Publiée, affichée ou notifiée le 24 NOV. 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-POITOU

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_161-DE
Reçu le 24/11/2021

HAUT POITOU
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de CISSÉ, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames BARRAUD Sandrine, COTTIER Laurence, DUBERNARD Dany, LEBEAU Claire, MASSIOT Marie-Hélène (suppléante de Monsieur André JIMBLET), MERIGOT Fabienne (suppléante de Monsieur Hubert LACOSTE), NORMANDIN Maïté, PELLETIER Marie-Claire, PETREAU Michèle, PILLOT-TEXIER Fabienne, PLISSON Céline, POUPEAU Anita, SAVIN Annette,
Messieurs BICHARA Ibrahim, BOISSEAU Christian, BRAULT Philippe, CHAMPIER Philippe, COMBES Christian, DABADIE Dominique, DORET Joël, DUDOGNON Roland, DUSSOUL Jean-Jacques, GARNIER Dominique, GIRARDEAU Daniel, MARTIN Dominique (suppléant de Madame Nathalie PELTIER), MARTIN Éric, MEUNIER Laurent, PATEY Philippe, PIERRE Dominique, PRAUD Samuel, PRINÇAY Benoit, RENAUDEAU Henri, ROLLAND Jacques

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur François VACOSSIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DORET
Monsieur Fabienne GUÉRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Madame Dany DUBERNARD
Madame Laurence THERAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Benoit DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Anita POUPEAU
Madame Lyda GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GIRARDEAU
Madame Séverine SAINT-PÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique PIERRE
Madame Isabelle CAPET ayant donné pouvoir à Monsieur Samuel PRAUD
Madame Bernadette GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BOISSEAU
Monsieur Eric PARTHENAY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri RENAUDEAU
Madame Valérie CHEBASSIER ayant donné pouvoir à Madame Fabienne PILLOT-TEXIER
Monsieur Max-André BRUNEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit PRINÇAY
Madame Virginie CARRETIER-DROUINAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Eric MARTIN
Madame Valérie POIGNANT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Excusés : Madame Nathalie PELTIER, Messieurs Philippe GARANGER, Hubert LACOSTE, Thierry DEPLEUX, André JIMBLET

Secrétaire de séance : Madame Annette SAVIN

Délibération n° 2021-11-04-162
FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : Décision modificative n° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211-9, L.5211-10 et L.5214-23 de ce code ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 2021-04-08-034 à n° 2021-04-08-040 en date du 8 avril 2021 relatives à l'adoption du budget principal de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-06-29-107 relative à l'adoption de la décision modificative n° 1 du budget principal de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_162-DE
Reçu le 24/11/2021

Vu la présentation faite en Commission « Finances » le 26 octobre 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une modification des crédits inscrits au budget principal de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Article 1er : décide de procéder aux modifications suivantes concernant les dépenses et les recettes inscrites en section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 2**
27 – Autres immobilisations financières				
276341	Créances sur communes membres du GFP	0,00	346 585,00	346 585,00
Opération 128 – Siège CCHP – DDFIP				
2111	Achat terrain	0,00	286 500,00	286 500,00
2031	Etudes	0,00	360 000,00	360 000,00
Opération 129 – Pôle socio-éducatif Mirebeau (hors gymnase)				
2031	Etudes	0,00	369 000,00	369 000,00
			Total crédits à augmenter	**1 362 085,00**

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_162-DE
Reçu le 24/11/2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (suite)				
Crédits à diminuer		Prévu	A réaliser	**DM n° 2**
Opération 100 – Administration générale				
2111	Achat terrain	191 000,00	0,00	- 191 000,00
2031	Etudes	240 000,00	0,00	- 240 000,00
Opération 101 – Services maintenance bâtiments				
2111	Achat terrain	38 200,00	0,00	- 38 200,00
2031	Etudes	48 000,00	0,00	- 48 000,00
Opération 106 – Affaires sociales				
2031	Etudes	61 500,00	0,00	- 61 500,00
Opération 108 – Crèches et garderies				
2031	Etudes	61 500,00	0,00	- 61 500,00
Opération 110 – Espaces publics				
2111	Achat terrain	38 200,00	0,00	- 38 200,00
2031	Etudes	48 000,00	0,00	- 48 000,00
Opération 119 – Accueil de loisirs sans hébergement				
2031	Etudes	246 000,00	0,00	- 246 000,00
Opération 127 – Garage				
2111	Achat terrain	19 100,00	0,00	- 19 100,00
2031	Etudes	24 000,00	0,00	- 24 000,00
			Total crédits à diminuer	**- 1 015 500,00**
			Total dépenses d'investissement	**346 585,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 2**
27 – Autres immobilisations financières				
276341	Créances sur communes membres du GFP	0,00	346 585,00	346 585,00
			Total crédits à augmenter	**346 585,00**
			Total recettes d'investissement	**346 585,00**

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_162-DE
Reçu le 24/11/2021

Article 2 : décide de procéder aux modifications suivantes concernant les dépenses inscrites en section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 2**
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions				
6817	Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	0,00	4 178,00	4 178,00
			Total crédits à augmenter	**4 178,00**
Crédits à diminuer		Prévu	A réaliser	**DM n° 2**
67 – Charges exceptionnelles				
678	Autres charges exceptionnelles	1 180 159,34	1 175 981,34	- 4 178,00
			Total crédits à diminuer	**- 4 178,00**
			Total dépenses de fonctionnement	**0,00**

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Neuville-de-Poitou, le 4 novembre 2021

Le Président,
Benoit PRINÇAY

Transmise en Préfecture le 24 NOV. 2021

Publiée, affichée ou notifiée le 24 NOV. 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_162-DE
Reçu le 24/11/2021

HAUT POITOU
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de CISSÉ, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames BARRAUD Sandrine, COTTIER Laurence, DUBERNARD Dany, LEBEAU Claire, MASSIOT Marie-Hélène (suppléante de Monsieur André JIMBLET), MERIGOT Fabienne (suppléante de Monsieur Hubert LACOSTE), NORMANDIN Maïté, PELLETIER Marie-Claire, PETREAU Michèle, PILLOT-TEXIER Fabienne, PLISSON Céline, POUPEAU Anita, SAVIN Annette,
Messieurs BICHARA Ibrahim, BOISSEAU Christian, BRAULT Philippe, CHAMPIER Philippe, COMBES Christian, DABADIE Dominique, DORET Joël, DUDOGNON Roland, DUSSOUL Jean-Jacques, GARNIER Dominique, GIRARDEAU Daniel, MARTIN Dominique (suppléant de Madame Nathalie PELTIER), MARTIN Éric, MEUNIER Laurent, PATEY Philippe, PIERRE Dominique, PRAUD Samuel, PRINÇAY Benoit, RENAUDEAU Henri, ROLLAND Jacques

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur François VACOSSIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DORET
Monsieur Fabienne GUÉRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Madame Dany DUBERNARD
Madame Laurence THERAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Benoit DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Anita POUPEAU
Madame Lyda GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GIRARDEAU
Madame Séverine SAINT-PÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique PIERRE
Madame Isabelle CAPET ayant donné pouvoir à Monsieur Samuel PRAUD
Madame Bernadette GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BOISSEAU
Monsieur Eric PARTHENAY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri RENAUDEAU
Madame Valérie CHEBASSIER ayant donné pouvoir à Madame Fabienne PILLOT-TEXIER
Monsieur Max-André BRUNEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit PRINÇAY
Madame Virginie CARRETIER-DROUINAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Eric MARTIN
Madame Valérie POIGNANT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Excusés : Madame Nathalie PELTIER, Messieurs Philippe GARANGER, Hubert LACOSTE, Thierry DEPLEUX, André JIMBLET

Secrétaire de séance : Madame Annette SAVIN

Délibération n° 2021-11-04-163
FINANCES – BUDGET ANNEXE « Collecte et traitement des déchets ménagers » : Décision modificative n° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211-9, L.5211-10 et L.5214-23 de ce code ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 2021-04-08-041 à n° 2021-04-08-044 en date du 8 avril 2021 relatives à l'adoption du budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers » ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_163-DE
Reçu le 24/11/2021

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-09-23-144 relative à l'adoption de la décision modificative n° 1 du budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers » ;

Vu la présentation faite en Commission « Finances » le 26 octobre 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une modification des crédits inscrits au budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Article 1er : décide de procéder aux modifications suivantes concernant les dépenses et les recettes inscrites en section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 2**
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections				
13918	Autres	12 353,00	15 453,00	3 100,00
020 – Dépenses imprévues				
020	Dépenses imprévues	106 027,72	123 927,72	17 900,00
			Total crédits à augmenter	**21 000,00**
Crédits à diminuer		Prévu	A réaliser	**DM n° 2**
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				
139141	Amortissements des subventions des communes membres du GFP	1 620,00	0,00	**- 1 620,00**
			Total crédits à diminuer	**- 1 620,00**
			Total dépenses d'investissement	**19 380,00**

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_163-DE
Reçu le 24/11/2021

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 2**
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				
28051	Amortissements des concessions et droits similaires	8 404,00	13 504,00	5 100,00
28128	Amortissements des autres agencements	83 932,00	85 232,00	1 300,00
28152	Amortissements des installations de voirie	3 566,00	5 166,00	1 600,00
28182	Amortissements du matériel de transport	360 440,00	364 440,00	4 000,00
28188	Amortissements des autres immobilisations corporelles	85 928,00	94 928,00	9 000,00
			Total crédits à augmenter	**21 000,00**
Crédits à diminuer		Prévu	A réaliser	**DM n° 2**
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				
13911	Amortissements des sub° d'Etat	1 620,00	0,00	**- 1 620,00**
			Total crédits à diminuer	**- 1 620,00**
			Total recettes d'investissement	**19 380,00**

Article 2 : décide de procéder aux modifications suivantes concernant les dépenses et les recettes inscrites en section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 2**
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions				
6817	Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	0,00	76,00	76,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	733 625,00	754 625,00	21 000,00
			Total crédits à augmenter	**21 076,00**
Crédits à diminuer		Prévu	A réaliser	**DM n° 2**
022 – Dépenses imprévues				
022	Dépenses imprévues	298 018,30	280 042,30	- 17 976,00
			Total crédits à diminuer	**- 17 976,00**
			Total dépenses de fonctionnement	**3 100,00**

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_163-DE
Reçu le 24/11/2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 2**
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				
777	Quote-part des subventions d'investissement	58 434,00	61 534,00	3 100,00
			Total crédits à augmenter	**3 100,00**
			Total recettes de fonctionnement	**3 100,00**

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Neuville-de-Poitou, le 4 novembre 2021

Le Président,
Benoit PRINÇAY

Transmise en Préfecture le 24 NOV. 2021

Publiée, affichée ou notifiée le 24 NOV. 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-POITOU

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_163-DE
Reçu le 24/11/2021

HAUT POITOU
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de CISSÉ, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames BARRAUD Sandrine, COTTIER Laurence, DUBERNARD Dany, LEBEAU Claire, MASSIOT Marie-Hélène (suppléante de Monsieur André JIMBLET), MERIGOT Fabienne (suppléante de Monsieur Hubert LACOSTE), NORMANDIN Maïté, PELLETIER Marie-Claire, PETREAU Michèle, PILLOT-TEXIER Fabienne, PLISSON Céline, POUPEAU Anita, SAVIN Annette,
Messieurs BICHARA Ibrahim, BOISSEAU Christian, BRAULT Philippe, CHAMPIER Philippe, COMBES Christian, DABADIE Dominique, DORET Joël, DUDOGNON Roland, DUSSOUL Jean-Jacques, GARNIER Dominique, GIRARDEAU Daniel, MARTIN Dominique (suppléant de Madame Nathalie PELTIER), MARTIN Éric, MEUNIER Laurent, PATEY Philippe, PIERRE Dominique, PRAUD Samuel, PRINÇAY Benoit, RENAUDEAU Henri, ROLLAND Jacques

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur François VACOSSIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DORET
Monsieur Fabienne GUÉRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Madame Dany DUBERNARD
Madame Laurence THERAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Benoit DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Anita POUPEAU
Madame Lyda GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GIRARDEAU
Madame Séverine SAINT-PÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique PIERRE
Madame Isabelle CAPET ayant donné pouvoir à Monsieur Samuel PRAUD
Madame Bernadette GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BOISSEAU
Monsieur Éric PARTHENAY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri RENAUDEAU
Madame Valérie CHEBASSIER ayant donné pouvoir à Madame Fabienne PILLOT-TEXIER
Monsieur Max-André BRUNEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit PRINÇAY
Madame Virginie CARRETIER-DROUINAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Éric MARTIN
Madame Valérie POIGNANT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Excusés : Madame Nathalie PELTIER, Messieurs Philippe GARANGER, Hubert LACOSTE, Thierry DEPLEUX, André JIMBLET

Secrétaire de séance : Madame Annette SAVIN

Délibération n° 2021-11-04-164
FINANCES – BUDGET ANNEXE « Gendarmerie(s) » : Décision modificative n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211-9, L.5211-10 et L.5214-23 de ce code ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 2021-04-08-045 à n° 2021-04-08-047 en date du 8 avril 2021 relatives à l'adoption du budget annexe « Gendarmerie(s) » ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_164-DE
Reçu le 24/11/2021

Vu la présentation faite en Commission « Finances » le 26 octobre 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une modification des crédits inscrits au budget annexe « Gendarmerie(s) » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Article 1er : décide de procéder aux modifications suivantes concernant les dépenses et les recettes inscrites en section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 1**
21 – Immobilisations corporelles				
21318	Autres bâtiments publics	92 000,25	92 372,25	372,00
			Total crédits à augmenter	**372,00**
			Total dépenses d'investissement	**372,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 1**
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				
281318	Autres bâtiments publics	210 115,00	210 487,00	372,00
			Total crédits à augmenter	**372,00**
			Total recettes d'investissement	**372,00**

Article 2 : décide de procéder aux modifications suivantes concernant les dépenses inscrites en section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 1**
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section				
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	210 115,00	210 487,00	372,00
			Total crédits à augmenter	**372,00**
Crédits à diminuer		Prévu	A réaliser	**DM n° 1**
011 – Charges à caractère général				
60632	Fournitures de petits équipements	1 000,00	628,00	- 372,00
			Total crédits à diminuer	**- 372,00**
			Total dépenses de fonctionnement	**0,00**

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_164-DE
Reçu le 24/11/2021

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Neuville-de-Poitou, le 4 novembre 2021

Le Président,
Benoit PRINÇAY

Transmise en Préfecture le 24 NOV. 2021

Publiée, affichée ou notifiée le 24 NOV. 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-POITOU

AR PREFECTURE

086-200069763-20211104-2021_11_04_164-DE
Reçu le 24/11/2021

HAUT POITOU
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de CISSÉ, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames BARRAUD Sandrine, COTTIER Laurence, DUBERNARD Dany, LEBEAU Claire, MASSIOT Marie-Hélène (suppléante de Monsieur André JIMBLET), MERIGOT Fabienne (suppléante de Monsieur Hubert LACOSTE), NORMANDIN Maïté, PELLETIER Marie-Claire, PETREAU Michèle, PILLOT-TEXIER Fabienne, PLISSON Céline, POUPEAU Anita, SAVIN Annette,
Messieurs BICHARA Ibrahim, BOISSEAU Christian, BRAULT Philippe, CHAMPIER Philippe, COMBES Christian, DABADIE Dominique, DORET Joël, DUDOGNON Roland, DUSSOUL Jean-Jacques, GARNIER Dominique, GIRARDEAU Daniel, MARTIN Dominique (suppléant de Madame Nathalie PELTIER), MARTIN Éric, MEUNIER Laurent, PATEY Philippe, PIERRE Dominique, PRAUD Samuel, PRINÇAY Benoit, RENAUDEAU Henri, ROLLAND Jacques

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur François VACOSSIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DORET
Monsieur Fabienne GUÉRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Madame Dany DUBERNARD
Madame Laurence THERAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Benoit DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Anita POUPEAU
Madame Lyda GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GIRARDEAU
Madame Séverine SAINT-PÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique PIERRE
Madame Isabelle CAPET ayant donné pouvoir à Monsieur Samuel PRAUD
Madame Bernadette GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BOISSEAU
Monsieur Éric PARTHENAY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri RENAUDEAU
Madame Valérie CHEBASSIER ayant donné pouvoir à Madame Fabienne PILLOT-TEXIER
Monsieur Max-André BRUNEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit PRINÇAY
Madame Virginie CARRETIER-DROUINAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Éric MARTIN
Madame Valérie POIGNANT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Excusés : Madame Nathalie PELTIER, Messieurs Philippe GARANGER, Hubert LACOSTE, Thierry DEPLEUX, André JIMBLET

Secrétaire de séance : Madame Annette SAVIN

Délibération n° 2021-11-04-165
FINANCES – BUDGET ANNEXE « Chaufferies bois » : Décision modificative n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211-9, L.5211-10 et L.5214-23 de ce code ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 2021-04-08-048 à n° 2021-04-08-050 en date du 8 avril 2021 relatives à l'adoption du budget annexe « Chaufferies bois » ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_165-DE
Reçu le 24/11/2021

Vu la présentation faite en Commission « Finances » le 26 octobre 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une modification des crédits inscrits au budget annexe « Chaufferies Bois » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Article 1er : décide de procéder aux modifications suivantes concernant les dépenses et les recettes inscrites en section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 1**
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				
13912	Région	16 190,00	17 421,53	1 231,53
13913	Département	1 670,00	6 022,00	4 352,00
			Total crédits à augmenter	**5 583,53**
			Total dépenses d'investissement	**5 583,53**

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 1**
021 – Virement de la section de fonctionnement				
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	5 583,53	5 583,53
			Total crédits à augmenter	**5 583,53**
			Total recettes d'investissement	**5 583,53**

Article 2 : décide de procéder aux modifications suivantes concernant les dépenses et les recettes inscrites en section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 1**
023 – Virement à la section d'investissement				
023	Virement à la section d'investissement	0,00	5 583,53	5 583,53
			Total crédits à augmenter	**5 583,53**
			Total dépenses de fonctionnement	**5 583,53**

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_165-DE
Reçu le 24/11/2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Crédits à augmenter		Prévu	A réaliser	**DM n° 1**
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				
777	Quote-part des subventions d'investissement	25 735,00	31 318,53	5 583,53
			Total crédits à augmenter	**5 583,53**
			Total recettes de fonctionnement	**5 583,53**

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Neuville-de-Poitou, le 4 novembre 2021

Le Président,
Benoit PRINÇAY

Transmise en Préfecture le 24 NOV. 2021

Publiée, affichée ou notifiée le 24 NOV. 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-POITOU

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_165-DE
Reçu le 24/11/2021

HAUT POITOU
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de CISSÉ, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames BARRAUD Sandrine, COTTIER Laurence, DUBERNARD Dany, LEBEAU Claire, MASSIOT Marie-Hélène (suppléante de Monsieur André JIMBLET), MERIGOT Fabienne (suppléante de Monsieur Hubert LACOSTE), NORMANDIN Maïté, PELLETIER Marie-Claire, PETREAU Michèle, PILLOT-TEXIER Fabienne, PLISSON Céline, POUPEAU Anita, SAVIN Annette,
Messieurs BICHARA Ibrahim, BOISSEAU Christian, BRAULT Philippe, CHAMPIER Philippe, COMBES Christian, DABADIE Dominique, DORET Joël, DUDOGNON Roland, DUSSOUL Jean-Jacques, GARNIER Dominique, GIRARDEAU Daniel, MARTIN Dominique (suppléant de Madame Nathalie PELTIER), MARTIN Éric, MEUNIER Laurent, PATEY Philippe, PIERRE Dominique, PRAUD Samuel, PRINÇAY Benoit, RENAUDEAU Henri, ROLLAND Jacques

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur François VACOSSIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DORET
Monsieur Fabienne GUÉRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Madame Dany DUBERNARD
Madame Laurence THERAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Benoit DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Anita POUPEAU
Madame Lyda GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GIRARDEAU
Madame Séverine SAINT-PÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique PIERRE
Madame Isabelle CAPET ayant donné pouvoir à Monsieur Samuel PRAUD
Madame Bernadette GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BOISSEAU
Monsieur Eric PARTHENAY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri RENAUDEAU
Madame Valérie CHEBASSIER ayant donné pouvoir à Madame Fabienne PILLOT-TEXIER
Monsieur Max-André BRUNEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit PRINÇAY
Madame Virginie CARRETIER-DROUINAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Eric MARTIN
Madame Valérie POIGNANT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Excusés : Madame Nathalie PELTIER, Messieurs Philippe GARANGER, Hubert LACOSTE, Thierry DEPLEUX, André JIMBLET

Secrétaire de séance : Madame Annette SAVIN

Délibération n° 2021-11-04-166
POLITIQUES TERRITORIALES : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) : Approbation des orientations et conclusion du CRTE entre l'Etat et la Communauté de Communes du Haut-Poitou

Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1231-2, L.5211-6, L.5211-9 et L.5214-23 de ce code ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_166-DE
Reçu le 24/11/2021

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-06-29-11 en date du 29 juin 2021 relative au protocole d'engagement dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) entre l'Etat et la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

Vu l'information communiquée au Bureau Communautaire en date des 11 février 2021 et 20 mai 2021 ;

Considérant la signature, le 30 juin 2021, d'un protocole d'engagement à l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) entre la Communauté de Communes du Haut-Poitou et la Préfecture de la Vienne ;

Considérant que la Communauté de Communes du Haut-Poitou a bénéficié d'un accompagnement à l'élaboration de son CRTE par le biais de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ;

Considérant que le projet de territoire, préalable à la conclusion du CRTE, a été défini en lien avec les élus des Communes membres ;

Considérant que ce projet de territoire est composé d'un rapport de diagnostic territorial, de la définition d'enjeux et d'orientations stratégiques, lui-même composé d'axes ;

Considérant les réunions organisées en vue de l'établissement du CRTE :
- un séminaire de travail, le 7 juillet 2021, en présence des agents de la Communauté de Communes, dans un premier temps, et des Maires, dans un second temps, a permis de définir les grands enjeux du territoire ainsi que ses orientations stratégiques ;
- une réunion de travail, le 9 septembre 2021 a permis d'identifier les projets des Communes, notamment pour l'année 2022 ;

Considérant que ce projet de territoire définit 3 orientations stratégiques et 15 axes de travail pour les 6 années à venir, tenant compte des thématiques des CRTE : ressources naturelles et énergies renouvelables, attractivité territoriale et accueil d'entreprises, déplacements et mobilités douces, services et équipements, logements et patrimoine bâti ;

Considérant que le CRTE est un document formalisé selon le modèle national établi par l'ANCT ;

Considérant les projets des Communes du territoire et de la Communauté de Communes du Haut-Poitou susceptibles d'être financés dans le cadre du CRTE ;

Considérant que des conventions financières annuelles relative au CRTE seront conclues chaque année, et ce, à compter de 2022 ;

Considérant que ces conventions ont pour objet de déterminer, à travers des fiches-actions, les engagements financiers des porteurs des projets inscrits au titre du CRTE et les conditions de financement de ces projets ;

Considérant que ces actions et projets pourront être financés par l'Etat par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage au titre des dotations et crédits disponibles (DETR, FNADT, DSIL, appels à projets, Plan de relance...) pour lesquels ils seraient éligibles ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE
(45 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS) :

Article 1er : approuve les enjeux et les orientations stratégiques pour le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou détaillés en annexe du Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre l'Etat et la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_166-DE
Reçu le 24/11/2021

Article 2 : après avoir pris connaissance des termes du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et de ses annexes entre l'Etat et la Communauté de Communes du Haut-Poitou, annexé à la présente délibération, approuve ledit contrat.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Neuville-de-Poitou, le 4 novembre 2021

Le Président,
Benoit PRINÇAY

Transmise en Préfecture le 24 NOV. 2021

Publiée, affichée ou notifiée le 24 NOV. 2021

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_166-DE
Reçu le 24/11/2021

HAUT POITOU
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de CISSÉ, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames BARRAUD Sandrine, COTTIER Laurence, DUBERNARD Dany, LEBEAU Claire, MASSIOT Marie-Hélène (suppléante de Monsieur André JIMBLET), MERIGOT Fabienne (suppléante de Monsieur Hubert LACOSTE), NORMANDIN Maïté, PELLETIER Marie-Claire, PETREAU Michèle, PILLOT-TEXIER Fabienne, PLISSON Céline, POUPEAU Anita, SAVIN Annette,
Messieurs BICHARA Ibrahim, BOISSEAU Christian, BRAULT Philippe, CHAMPIER Philippe, COMBES Christian, DABADIE Dominique, DORET Joël, DUDOGNON Roland, DUSSOUL Jean-Jacques, GARNIER Dominique, GIRARDEAU Daniel, MARTIN Dominique (suppléant de Madame Nathalie PELTIER), MARTIN Éric, MEUNIER Laurent, PATEY Philippe, PIERRE Dominique, PRAUD Samuel, PRINÇAY Benoit, RENAUDEAU Henri, ROLLAND Jacques

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur François VACOSSIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DORET
Monsieur Fabienne GUÉRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Madame Dany DUBERNARD
Madame Laurence THERAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Benoit DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Anita POUPEAU
Madame Lyda GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GIRARDEAU
Madame Séverine SAINT-PÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique PIERRE
Madame Isabelle CAPET ayant donné pouvoir à Monsieur Samuel PRAUD
Madame Bernadette GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BOISSEAU
Monsieur Eric PARTHENAY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri RENAUDEAU
Madame Valérie CHEBASSIER ayant donné pouvoir à Madame Fabienne PILLOT-TEXIER
Monsieur Max-André BRUNEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit PRINÇAY
Madame Virginie CARRETIER-DROUINAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Eric MARTIN
Madame Valérie POIGNANT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Excusés : Madame Nathalie PELTIER, Messieurs Philippe GARANGER, Hubert LACOSTE, Thierry DEPLEUX, André JIMBLET

Secrétaire de séance : Madame Annette SAVIN

Délibération n° 2021-11-04-167
POLITIQUES TERRITORIALES : Service Unifié entre la Communauté Urbaine du Grand Poitiers et les Communautés de Communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain : modification du programme d'actions 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5111-1, L.5111-1-1, L.5211-6, L.5211-9, R.5111-1 de ce code ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-040 du 6 décembre 2016 portant création d'une nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes du Mirebalais, du Neuvillois et du Vouglaisien à compter du 1er janvier 2017 ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_167-DE
Reçu le 24/11/2021

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-D2/B1-016 du 30 novembre 2018 portant dissolution du syndicat mixte du Pays des Six Vallées ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Poitiers ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2018-09-27-190 en date du 27 septembre 2018 relative à la création du service unifié d'aménagement du territoire et de développement local (2019-2023) entre la Communauté Urbaine du Grand Poitiers et les Communautés de Communes des Vallées du Clain et du Haut-Poitou et à la désignation des membres du Comité de Suivi ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-02-04-005 en date du 4 février 2021 relative au programme d'actions prévisionnel 2021 du Service Unifié d'aménagement du territoire et de développement local (2019-2023) entre la Communauté de Communes du Haut-Poitou, la Communauté Urbaine du Grand Poitiers et la Communauté de Communes des Vallées du Clain ;

Vu la convention portant création d'un service unifié entre la Communauté Urbaine du Grand Poitiers et les Communautés de Communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain en date du 1er décembre 2018 ;

Vu l'information communiquée au Bureau Communautaire en date du 16 septembre 2021 ;

Considérant les dispositions de l'article 9 de la convention susvisée stipulant qu'un Comité de Suivi composé de quatre membres par EPCI est chargé d'établir la programmation annuelle des actions et missions du service unifié et d'en définir les coûts ;

Considérant les dispositions de l'article 8 de la convention susvisée prévoyant qu'un programme prévisionnel retraçant les opérations projetées qui seront supportées par le service unifié est établi annuellement ;

Considérant que, lors de sa séance du 4 février 2021, le Conseil Communautaire a adopté le programme d'actions pour l'année 2021 ;

Considérant que le dépôt d'une candidature commune auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le pilotage des enveloppes FEDER et LEADER, nécessite la réalisation d'un diagnostic de territoire à l'échelle du service unifié, partagé avec les acteurs locaux
Qu'il conviendrait de financer la réalisation de ce diagnostic via le plan d'actions 2021 du service unifié ;

Considérant que, compte-tenu du contexte sanitaire et de la vacance du poste de coordonnateur du service unifié, plusieurs projets n'ont pu être réalisés ;
Que des crédits sont donc disponibles pour le financement de ce diagnostic ;

Considérant qu'une modification du plan d'actions 2021 a été validée par le Comité de Suivi du 31 août 2021 et doit à présent être adoptée par délibérations concordantes des 3 intercommunalités ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Article 1er : décide de procéder à la modification du programme d'actions 2021 afin d'intégrer le financement d'un diagnostic de territoire partagé à l'échelle du service unifié, comme suit :

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_167-DE
Reçu le 24/11/2021

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Information/communication sur le programme Leader 2014-2020 « Prox6Vallées »	2 000,00 €	EPCI (inclus dans convention de service unifié)	2 000,00 €
Atelier de transformation légumes/viandes en lien avec le lycée agricole de Venours : étude complémentaire de faisabilité	10 000,00 €	Leader Autofinancement	8 000,00 € 2 000,00 €
Valorisation de l'offre de produits et de services du territoire	15 000,00 €	Leader Autofinancement	10 000,00 € 5 000,00 €
Actions en lien avec le Projet Alimentaire Territorial	25 000,00 €	Leader Autofinancement	20 000,00 € 5 000,00 €
~~Valorisation des filières d'oléo-protéagineux~~	~~30 000,00 €~~	~~Leader P6V~~ ~~Leader Nord Vienne~~ ~~Autofinancement~~	~~9 990,00 €~~ ~~4 200,00 €~~ ~~15 810,00 €~~
Diagnostic territorial (pour candidature OS 5/Leader) *	30 000,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine Autofinancement	10 400,00 € 19 600,00 €
Total	**82 000,00 €**	**Total**	**82 000,00 €**

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Neuville-de-Poitou, le 4 novembre 2021

Le Président,
Benoit PRINÇAY

Transmise en Préfecture le 24 NOV. 2021

Publiée, affichée ou notifiée le 24 NOV. 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-POITOU

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_167-DE
Reçu le 24/11/2021

HAUT POITOU
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de CISSÉ, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames BARRAUD Sandrine, COTTIER Laurence, DUBERNARD Dany, LEBEAU Claire, MASSIOT Marie-Hélène (suppléante de Monsieur André JIMBLET), MERIGOT Fabienne (suppléante de Monsieur Hubert LACOSTE), NORMANDIN Maïté, PELLETIER Marie-Claire, PETREAU Michèle, PILLOT-TEXIER Fabienne, PLISSON Céline, POUPEAU Anita, SAVIN Annette,
Messieurs BICHARA Ibrahim, BOISSEAU Christian, BRAULT Philippe, CHAMPIER Philippe, COMBES Christian, DABADIE Dominique, DORET Joël, DUDOGNON Roland, DUSSOUL Jean-Jacques, GARNIER Dominique, GIRARDEAU Daniel, MARTIN Dominique (suppléant de Madame Nathalie PELTIER), MARTIN Éric, MEUNIER Laurent, PATEY Philippe, PIERRE Dominique, PRAUD Samuel, PRINÇAY Benoit, RENAUDEAU Henri, ROLLAND Jacques

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur François VACOSSIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DORET
Monsieur Fabienne GUÉRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Madame Dany DUBERNARD
Madame Laurence THERAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Benoit DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Anita POUPEAU
Madame Lyda GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GIRARDEAU
Madame Séverine SAINT-PÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique PIERRE
Madame Isabelle CAPET ayant donné pouvoir à Monsieur Samuel PRAUD
Madame Bernadette GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BOISSEAU
Monsieur Eric PARTHENAY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri RENAUDEAU
Madame Valérie CHEBASSIER ayant donné pouvoir à Madame Fabienne PILLOT-TEXIER
Monsieur Max-André BRUNEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit PRINÇAY
Madame Virginie CARRETIER-DROUINAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Eric MARTIN
Madame Valérie POIGNANT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Excusés : Madame Nathalie PELTIER, Messieurs Philippe GARANGER, Hubert LACOSTE, Thierry DEPLEUX, André JIMBLET

Secrétaire de séance : Madame Annette SAVIN

Délibération n° 2021-11-04-168
RESSOURCES HUMAINES : Instauration du télétravail et protocole fixant les modalités et les conditions d'application du télétravail au sein de la Communauté de Communes du Haut-Poitou

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_168-DE
Reçu le 25/11/2021

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et notamment l'article 133 de ce texte ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-9 de ce code ;

Vu l'information communiquée au Bureau Communautaire en date du 14 octobre 2021 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en date du 28 septembre 2021 ;

Considérant que le télétravail est un mode d'organisation du travail dont l'objectif est de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle ;

Considérant que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les missions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication ;

Considérant que les agents exerçant leurs missions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou établissement de déterminer, après avis du Comité Technique, les modalités d'application du télétravail ;

Considérant qu'un protocole relatif à la mise en place du télétravail au sein de la Communauté de Communes du Haut-Poitou a été élaboré et fixe notamment les conditions et modalités mentionnés à l'article 7 du décret du 11 février 2016 susvisé ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Article 1er : décide l'instauration du télétravail, à compter du 1er décembre 2021, au sein des services de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Article 2 : après avoir pris connaissance du protocole relatif à la mise en place du télétravail au sein des services de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, annexé à la présente délibération, approuve ledit protocole.

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_168-DE
Reçu le 25/11/2021

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Neuville-de-Poitou, le 4 novembre 2021

Le Président,
Benoit PRINÇAY

Transmise en Préfecture le 25 NOV. 2021

Publiée, affichée ou notifiée le 25 NOV. 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-POITOU

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_168-DE
Reçu le 25/11/2021

HAUT POITOU
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de CISSÉ, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames BARRAUD Sandrine, COTTIER Laurence, DUBERNARD Dany, LEBEAU Claire, MASSIOT Marie-Hélène (suppléante de Monsieur André JIMBLET), MERIGOT Fabienne (suppléante de Monsieur Hubert LACOSTE), NORMANDIN Maïté, PELLETIER Marie-Claire, PETREAU Michèle, PILLOT-TEXIER Fabienne, PLISSON Céline, POUPEAU Anita, SAVIN Annette,
Messieurs BICHARA Ibrahim, BOISSEAU Christian, BRAULT Philippe, CHAMPIER Philippe, COMBES Christian, DABADIE Dominique, DORET Joël, DUDOGNON Roland, DUSSOUL Jean-Jacques, GARNIER Dominique, GIRARDEAU Daniel, MARTIN Dominique (suppléant de Madame Nathalie PELTIER), MARTIN Éric, MEUNIER Laurent, PATEY Philippe, PIERRE Dominique, PRAUD Samuel, PRINÇAY Benoit, RENAUDEAU Henri, ROLLAND Jacques

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur François VACOSSIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DORET
Monsieur Fabienne GUÉRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Madame Dany DUBERNARD
Madame Laurence THERAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Benoit DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Anita POUPEAU
Madame Lyda GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GIRARDEAU
Madame Séverine SAINT-PÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique PIERRE
Madame Isabelle CAPET ayant donné pouvoir à Monsieur Samuel PRAUD
Madame Bernadette GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BOISSEAU
Monsieur Eric PARTHENAY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri RENAUDEAU
Madame Valérie CHEBASSIER ayant donné pouvoir à Madame Fabienne PILLOT-TEXIER
Monsieur Max-André BRUNEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit PRINÇAY
Madame Virginie CARRETIER-DROUINAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Eric MARTIN
Madame Valérie POIGNANT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Excusés : Madame Nathalie PELTIER, Messieurs Philippe GARANGER, Hubert LACOSTE, Thierry DEPLEUX, André JIMBLET

Secrétaire de séance : Madame Annette SAVIN

Délibération n° 2021-11-04-169
DEVELOPPEMENT DURABLE : Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211-9, L.5211-10 et L.5214-23 de ce code ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_169-DE
Reçu le 24/11/2021

Vu le projet de délibération du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021 relatif au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;

Vu la présentation faite en Commission « Développement Durable » le 22 septembre 2021 ;

Vu l'information communiquée au Bureau Communautaire en date du 16 septembre 2021 ;

Vu le courrier de Madame la Ministre de la Transition Ecologique en date du 15 juillet 2021 annonçant la possibilité pour les collectivités signataires d'un CRTE de bénéficier d'un appui renforcé pour la mise en œuvre d'actions de transition écologique dans les territoires à travers un Contrat d'Objectif Territorial (COT) ;

Considérant qu'un COT est signé entre une collectivité et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour une durée de 4 ans et représente un appui financier d'un montant de 350 000 € sur la durée de contrat pour la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de la transition écologique ;

Considérant que cet appui financier est conditionné à l'atteinte d'objectifs mesurables grâce à deux référentiels de suivi des actions mis en place par l'ADEME : « Cit'Ergie » et « Economie Circulaire » ;

Considérant que le référentiel « Cit'Ergie » s'appuie sur les actions mises en place dans les domaines suivants :

- planification du développement territorial : schéma de mobilité, PCAET, projet de territoire, stratégie de prévention des déchets, PLUi...
- patrimoine de la collectivité : programme de rénovation, exemplarité dans la construction de certains bâtiments, gestion de l'éclairage public...
- approvisionnement en énergie / déchets : production d'électricité issue d'énergie renouvelable, gestion des espaces verts, valorisation des biodéchets...
- mobilité : promotion de la mobilité cyclable, développer l'intermodalité...
- organisation interne : suivi du PCAET, commande publique écoresponsable...
- communication et coopérations : plateforme de la rénovation énergétique, développer le tourisme durable, coopération avec les acteurs économiques, écologie industrielle... ;

Considérant que le référentiel « Economie Circulaire » prend en compte les domaines suivants :

- définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire : démarches transversales avec l'ensemble des politiques de la collectivité, suivi/évaluation des résultats de la politique d'économie circulaire...
- développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
- déploiement des autres piliers de l'économie circulaire : achats responsables, écoconception des produits transformés, identifier des filières à enjeux...
- outils financiers du changement de comportement
- coopération et engagement (actions vers les communes, vers les acteurs économiques, le grand public) ;

Considérant l'avancement des actions engagées par la Communauté de Communes du Haut-Poitou dans ces domaines et sa capacité à progresser en matière de transition énergétique, en matière d'efficacité dans l'utilisation des ressources et en matière de diminution de l'impact sur l'environnement ;

Considérant que, par conséquent, l'ADEME a identifié, au niveau régional, la Communauté de Communes du Haut-Poitou pour bénéficier d'un COT à compter de 2022 ;

Considérant qu'en 2020, seules dix collectivités en France ont pu bénéficier de ce type de contrat ;

Considérant que le COT permet de suivre les actions de la collectivité et d'évaluer les politiques locales de transition écologique ;

Considérant que le COT se déroule en deux temps :

- première phase (2022) : réalisation du diagnostic « Cit'Ergie » et « Economie Circulaire » et élaboration d'une synthèse qualitative des actions menées, des orientations stratégiques prises et d'un premier plan d'actions ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_169-DE
Reçu le 24/11/2021

- seconde phase (2023-2025) :
  - mise en œuvre du plan d'actions et élaboration de rapports intermédiaires,
  - réalisation de l'audit « Cit'Ergie » et « Economie Circulaire » permettant d'attester du niveau de progression des politiques de transition écologique de la Collectivité ;

Considérant que cette proposition de contractualisation est une opportunité pour la Communauté de Communes du Haut-Poitou permettant :

- de se doter de moyens pour mettre en œuvre les actions identifiées dans le projet de territoire : rénovation énergétique des bâtiments et accompagnement technique des Communes, commande publique responsable, achat groupé d'énergie, développement des coopérations inter-entreprises...
- de mobiliser les agents de la Communauté de Communes autour d'un projet commun, transversal et en lien entre les différentes politiques publiques menées par la collectivité : Projet de Territoire, Plan Climat Air Énergie Territorial, Projet Alimentaire Territorial, Stratégie Mobilité, Prévention des déchets et Economie Circulaire...
- d'assurer le suivi des indicateurs et la mise en œuvre du PCAET ;

Considérant que pour assurer l'animation de cette démarche transversale au sein des services de la Communauté de Communes, il serait nécessaire de recruter un animateur du COT qui serait financé à 100 % par l'ADEME pendant la durée du dispositif ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Article 1er : décide de l'engagement de la Communauté de Communes du Haut-Poitou dans la démarche de contractualisation avec l'ADEME dans le cadre d'un Contrat d'Objectif Territorial.

Article 2 : décide de solliciter des aides financières auprès de l'ADEME dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial.

Article 3 : après avoir pris connaissance des termes de la convention de financement entre l'ADEME et la Communauté de Communes du Haut-Poitou, annexée à la présente délibération, approuve ladite convention.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention, ses avenants éventuels et tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Neuville-de-Poitou, le 4 novembre 2021

Le Président,
Benoit PRINÇAY

Transmise en Préfecture le 24 NOV. 2021

Publiée, affichée ou notifiée le 24 NOV. 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-POITOU

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_169-DE
Reçu le 24/11/2021

HAUT POITOU
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, régulièrement convoqués le vingt-neuf octobre, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de CISSÉ, sous la présidence de Monsieur Benoît PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Présents : Mesdames BARRAUD Sandrine, COTTIER Laurence, DUBERNARD Dany, LEBEAU Claire, MASSIOT Marie-Hélène (suppléante de Monsieur André JIMBLET), MERIGOT Fabienne (suppléante de Monsieur Hubert LACOSTE), NORMANDIN Maïté, PELLETIER Marie-Claire, PETREAU Michèle, PILLOT-TEXIER Fabienne, PLISSON Céline, POUPEAU Anita, SAVIN Annette,
Messieurs BICHARA Ibrahim, BOISSEAU Christian, BRAULT Philippe, CHAMPIER Philippe, COMBES Christian, DABADIE Dominique, DORET Joël, DUDOGNON Roland, DUSSOUL Jean-Jacques, GARNIER Dominique, GIRARDEAU Daniel, MARTIN Dominique (suppléant de Madame Nathalie PELTIER), MARTIN Éric, MEUNIER Laurent, PATEY Philippe, PIERRE Dominique, PRAUD Samuel, PRINÇAY Benoit, RENAUDEAU Henri, ROLLAND Jacques

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur François VACOSSIN ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DORET
Monsieur Fabienne GUÉRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent MEUNIER
Madame Marie-Hélène AUDEBERT ayant donné pouvoir à Madame Dany DUBERNARD
Madame Laurence THERAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Benoit DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Anita POUPEAU
Madame Lyda GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel GIRARDEAU
Madame Séverine SAINT-PÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique PIERRE
Madame Isabelle CAPET ayant donné pouvoir à Monsieur Samuel PRAUD
Madame Bernadette GAUTHIER ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BOISSEAU
Monsieur Eric PARTHENAY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri RENAUDEAU
Madame Valérie CHEBASSIER ayant donné pouvoir à Madame Fabienne PILLOT-TEXIER
Monsieur Max-André BRUNEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit PRINÇAY
Madame Virginie CARRETIER-DROUINAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Eric MARTIN
Madame Valérie POIGNANT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY

Excusés : Madame Nathalie PELTIER, Messieurs Philippe GARANGER, Hubert LACOSTE, Thierry DEPLEUX, André JIMBLET

Secrétaire de séance : Madame Annette SAVIN

Délibération n° 2021-11-04-170
DECHETS : Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations intellectuelles de réalisation d'une étude territoriale multi-flux sur le traitement des déchets

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-9 de ce code ;

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_170-DE
Reçu le 24/11/2021

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants de ce code ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

Vu la présentation faite en Commission « Déchets » en date du 21 octobre 2021 ;

Considérant que la Vienne dispose historiquement de nombreuses installations de traitement des déchets ; Que cette facilité d'accès aux installations a permis aux Collectivités compétentes en matière de gestion des déchets dans le Département d'assurer le traitement de leurs déchets à des coûts avantageux sans nécessité impérieuse de coopération entre elles ;

Considérant que toutefois, ces dernières font face aujourd'hui à de nouveaux enjeux qui rendent nécessaires cette coopération afin d'optimiser le traitement des déchets au niveau départemental :

- la nécessité d'atteindre les objectifs ambitieux de valorisation matière et énergétique fixés par les lois du 17 août 2015 et du 10 février 2020 susvisées ainsi que les objectifs fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Nouvelle Aquitaine,
- la réduction des capacités autorisées de plusieurs installations de stockage des déchets non dangereux,
- l'augmentation de la TGAP qui impacte les coûts de traitement,
- l'obligation de généraliser l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique,
- la nécessité d'investir pour moderniser les installations existantes ou en créer de nouvelles, pour reconvertir les installations existantes le cas échéant,
- les évolutions règlementaires concernant le traitement des boues d'épuration qui conduisent à engager une réflexion sur les filières de traitement ;

Considérant que, dans ce contexte, une étude territoriale à l'échelle du Département est nécessaire pour engager une réflexion globale sur le traitement des déchets afin d'améliorer les performances de valorisation matière et énergétique et de maîtriser le coût du service ;

Considérant que cette étude permettrait de réaliser un état des lieux des différents flux de déchets ménagers et assimilés dans tout le Département (ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, biodéchets, tout venant de déchèterie...) et des installations de transfert et de traitement ; Qu'elle viserait également à définir un plan d'actions pour optimiser les filières de traitement au niveau départemental notamment en mutualisant ou modernisant des installations existantes ou en créant de nouvelles installations ;

Considérant que, pour faire réaliser cette étude par un bureau d'études spécialisé, il serait nécessaire d'établir un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, la Communauté de Communes du Haut-Poitou, la Communauté de Communes du Pays Loudunais, la Communauté de Communes des Vallées du Clain, la Communauté Urbaine du Grand Poitiers, le Syndicat Eaux de Vienne–SIVEER et le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural (SIMER) ;

Considérant que le SIMER serait désigné coordonnateur de ce groupement et aurait à ce titre la charge de mener les procédures de passation du marché sous la forme d'une procédure adaptée (établissement des dossiers, organisation des opérations de sélection des cocontractants, attribution du marché...) ;

Considérant que la conduite de l'étude ferait l'objet d'un suivi technique par un Comité Technique et d'un pilotage politique par un Comité de Pilotage ;

Considérant que le paiement des prestations serait dans un premier temps effectué par le SIMER et que les membres du groupement effectueraient ensuite un remboursement de manière à ce que chaque membre prenne en charge les frais selon la répartition suivante (déduction faite des soutiens perçus) :

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_170-DE
Reçu le 24/11/2021

Acheteur	Population	Clé de répartition du reste à charge
SIMER	65 000	15 %
Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault	79 631	18 %
Communauté Urbaine du Grand Poitiers	194 000	43,5 %
Communauté de Communes du Civraisien en Poitou	6 500 (territoire où la compétence n'est pas transférée)	1,5 %
Communauté de Communes du Haut-Poitou	41 500	9,5 %
Communauté de Communes du Pays Loudunais	24 500	5,5 %
Communauté de Communes des Vallées du Clain	26 500	6 %
Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER	/	1 %

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Article 1er : approuve la création d'un groupement de commande pour la passation d'un marché public de prestations intellectuelles de réalisation d'une étude territoriale multi-flux sur le traitement des déchets entre la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, la Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou, la Communauté de Communes du Haut-Poitou, la Communauté de Communes du Pays Loudunais, la Communauté de Communes des Vallées du Clain, la Communauté Urbaine du Grand Poitiers, le Syndicat Eaux de Vienne–SIVEER et le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural (SIMER).

Article 2 : après avoir pris connaissance des termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, approuve ladite convention.

Article 3 : approuve la désignation du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural (SIMER) comme coordinateur de ce groupement de commandes.

Article 4 : élit Monsieur Dominique DABADIE pour représenter la Communauté de Communes du Haut-Poitou au Comité de Pilotage de cette étude et à la commission consultative chargée d'émettre un avis sur l'attribution du marché.

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_170-DE
Reçu le 24/11/2021

Article 5 : autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestations intellectuelles de réalisation d'une étude territoriale multi-flux sur le traitement des déchets, ses avenants éventuels, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Neuville-de-Poitou, le 4 novembre 2021

Le Président,
Benoit PRINÇAY

Transmise en Préfecture le 24 NOV. 2021

Publiée, affichée ou notifiée le 24 NOV. 2021

AR PREFECTURE
086-200069763-20211104-2021_11_04_170-DE
Reçu le 24/11/2021